LABORATOIRE DEPARTEMENTAL
VETERINAIRE ET D' HYDROLOGIE

COMMUNE ECROMAGNY

1 Place du Souvenir
70270 ECROMAGNY

Analyse réalisée dans le cadre du contrôle sanitaire réglementaire organisé par l'Agence Régionale de Santé Bourgogne-Franche-Comté

Unité de gestion	82	AD. COM. ECROMAGNY			
Installation	070000585	ECROMAGNY			
Point surveillance	595	ECROMAGNY			
Commune prélèvement	ECROMAGNY				
Destinataires	ARS DT 70 - COMMUNE				
Préleveur	LDVH	Date Prél	22/01/2025	Heure Prél	09:50
Date début analyse	22/01/2025	Date Récept	22/01/2025	Heure Récep	14:00

RAPPORT D'ESSAI	**HY254-0287**
Analyse de	**Type D1**

Numéro d'échantillon: 04-84

Lieu exact prélèvement	10 Rue des Monts Martin
Eau	SANS DESINFECTION

MESURES SUR SITE réalisées par le préleveur

	Paramètres	Méthodes	Résultats	Unités	Critères Qualités Code de santé publique	
					Limites	Références
#	Prélèvement	FD T 90-520	MBA			
#	Chlore libre	NF EN ISO 7393-2	<0,05	mg/L	/	/
#	Chlore total	NF EN ISO 7393-2	<0,05	mg/L	/	/
#	Température	Détermination T°C v3	6,1	°C	/	25

Examen Bactériologique (Vesoul)

	Paramètres	Méthodes	Résultats	Unités	Critères Qualités Code de santé publique	
					Limites	Références
#	Microorganismes à 22°C (68h)	NF EN ISO 6222	<1	/mL	/	/
#	Microorganismes à 36°C (44h)	NF EN ISO 6222	<1	/mL	/	/
#	Coliformes	NF EN ISO 9308-1 (2000)	<1	/100 mL	/	0
#	E.coli	NF EN ISO 9308-1 (2000)	<1	/100 mL	0	/
#	Entérocoques intestinaux	NF EN ISO 7899-2	<1	/100 mL	0	/

RAPPORT D'ESSAI **HY254-0287**

Analyse de **Type D1**

Examen Chimique D1 (Vesoul)

	Paramètres	Méthodes	Résultats	Unités	Critères Qualités Code de santé publique	
					Limites	Références
	Aspect	Qualitative	normal			
	Couleur	Qualitative	aucune			
	Odeur	Qualitative	nulle			
#	pH	NF EN ISO 10523	6,4	pH		[6.5 ; 9.0]
#	T°C prise pH et conductivité	Détermination T°C v3	10,7	°C		
#	Conductivité corrigée à 25 °C	NF EN 27888	35	µS/cm		[200 ; 1100]
#	Turbidité	NF EN ISO 7027-1	<0,50	NFU		2.0
#	Ammonium (NH4)	NF T 90-015-2	<0.05	mg/L		0.10

CONCLUSION GENERALE

L'eau prélevée respecte les limites de qualité édictées par le code de la santé publique, mais son pH et sa conductivité sont inférieurs aux références de qualité (respectivement 6,5 et 200 µS/cm).

Dossier validé le 27/01/2025

Imprimé le : 27/01/2025

La Responsable chimie des eaux

Christelle POUZET

L'utilisation de notre marque d'accréditation est interdite, en-dehors de la reproduction intégrale des rapports d'essai. Ce rapport ne concerne que le(s) échantillon(s) référencé(s) ci-dessus. L'accréditation COFRAC atteste uniquement la compétence des laboratoires pour les essais ou analyses couvertes par l'accréditation identifiés par le symbole (#). Les déclarations de conformité sont couvertes par l'accréditation si l'ensemble des résultats pris en considération pour conclure sont couverts par l'accréditation. Elles sont émises selon les critères définis dans les arrêtés du 11 janvier 2007 modifiés (LQ et RQ des eaux brutes et eaux destinées à la consommation humaine) Annexe I et du 4 août 2017. Pour déclarer ou non la conformité à la spécification, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée aux résultats (données disponibles sur demande). Les commentaires ne sont pas couverts par l'accréditation COFRAC. Les données fournies par le client sont identifiées par le symbole *. Lorsque le laboratoire n'assure pas le prélèvement, les résultats s'appliquent aux échantillons tels qu'ils ont été reçus. Dans le cadre d'une amélioration continue, les résultats sont susceptibles d'être consultés par des évaluateurs du COFRAC. Les résultats provenant d'un prestataire externe rendus sous accréditation et inscrits dans le présent rapport sont couverts par l'accréditation de ce dernier.